



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Elargissement du dispositif Pinel

Question écrite n° 3155

Texte de la question

M. Boris Vallaud attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'élargissement du dispositif Pinel. L'article 168 de la loi de finances pour 2021 a prorogé de trois ans l'avantage fiscal lié au dispositif Pinel tout en réduisant progressivement le taux. Il s'agissait de mettre en place une transition vers un dispositif plus efficient mais l'effondrement actuel des ventes de logements et le plafonnement des agréments HLM sont générateurs d'une inévitable crise du logement. Cette baisse des ventes risque de bloquer l'alimentation en neuf du secteur locatif privé détenu par des bailleurs, personnes physiques, qui s'avèrent très sensibles aux dispositifs fiscaux de soutien. La suppression d'un dispositif puissant (Périssol, Robien, Scellier) ou son rabotage (Pinel) se traduit systématiquement par une chute des ventes, de moitié en ordre de grandeur. En conséquence, il lui demande quelles dispositions le Gouvernement compte adopter pour pallier la baisse des ventes notamment pour le secteur locatif en aménageant le dispositif Pinel et le rendre plus attractif avant sa disparition programmée au 31 décembre 2024 de nature à relancer la construction neuve et le logement locatif.

Données clés

Auteur : [M. Boris Vallaud](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3155

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 novembre 2022](#), page 5311

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)